



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Marie-Thérèse SIMON & Fabrice BERTRAM
18 rue Bellevue

57330 – VOLMERANGE LES MINES

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*

Tél. : 03 87 34 82 20

Fax : 03 87 34 34 19

Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf. :

Objet : Dossier de déclaration concernant le plan d'eau situé
au lieu-dit de Masselterwiese à Kerling-lès-Sierck
Accord avant le délai de 2 mois

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 7 janvier 2013

Madame, Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **la régularisation du plan d'eau situé au lieu-dit Masselterwiese sur le ban communal de Kerling-lès-Sierck**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 6 décembre, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez considérer ce plan d'eau comme étant régulier au titre de la loi sur l'eau dès réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Kerling-lès-Sierck où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

La chargée de mission Police de l'eau

PATRICIA LAHAYE

Chantal BICHLER